

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

VEUILLEZ PRENDRE AVIS, que lors d'une séance ordinaire tenue le 06 mars 2023, le conseil a adopté le règlement no. 004-2023 intitulé:

RÈGLEMENT NO. 004-2023

Règlement numéro 004-2023 établissant la tarification pour le camp de jour et de la piscine municipale.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité soit du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 à l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ À ACTON VALE, 07^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois.

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 8^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois.

Claudine Babineau, OMA
Greffière